

JOURNALS OF THE SENATE

2nd Session, 43rd Parliament
70 Elizabeth II

JOURNAUX DU SÉNAT

2^e session, 43^e législature
70 Elizabeth II

Nº 46

Tuesday, June 8, 2021

Le mardi 8 juin 2021

2 p.m.

14 heures

The Honourable GEORGE J. FUREY, Speaker

L'honorable GEORGE J. FUREY, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Anderson	Coyle	Gagné	McCallum	Richards
Ataullahjan	Dagenais	Galvez	McPhedran	Ringuette
Batters	Dalphond	Gold	Mégie	Saint-Germain
Bellemare	Dasko	Griffin	Mercer	Seidman
Bernard	Dawson	Harder	Miville-Dechêne	Simons
Black (<i>Alberta</i>)	Deacon (<i>Nova Scotia</i> — <i>Nouvelle-Écosse</i>)	Housakos	Mockler	Smith
Black (<i>Ontario</i>)	Deacon (<i>Ontario</i>)	Jaffer	Moncion	Stewart Olsen
Boisvenu	Dean	Klyne	Moodie	Tannas
Boniface	Downe	Kutcher	Munson	Verner
Bovey	Duncan	LaBoucane-Benson	Ngo	Wallin
Brazeau	Dupuis	Loffreda	Oh	Wells
Busson	Forest	MacDonald	Omidvar	Wetston
Carignan	Forest-Niesing	Manning	Pate	White
Christmas	Francis	Marshall	Patterson	Woo
Cordy	Frum	Martin	Petitclerc	
Cormier	Furey	Marwah	Plett	
Cotter		Massicotte	Ravalia	

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Anderson	Coyle	Gagné	McCallum	Richards
Ataullahjan	Dagenais	Galvez	McPhedran	Ringuette
Batters	Dalphond	Gold	Mégie	Saint-Germain
Bellemare	Dasko	Griffin	Mercer	Seidman
Bernard	Dawson	Harder	Miville-Dechêne	Simons
Black (<i>Alberta</i>)	Deacon (<i>Nova Scotia</i> — <i>Nouvelle-Écosse</i>)	Housakos	Mockler	Smith
Black (<i>Ontario</i>)	Deacon (<i>Ontario</i>)	Jaffer	Moncion	Stewart Olsen
Boisvenu	Dean	Klyne	Moodie	Tannas
Boniface	Downe	Kutcher	Munson	Verner
Bovey	Duncan	LaBoucane-Benson	Ngo	Wallin
Brazeau	Dupuis	Loffreda	Oh	Wells
Busson	Forest	MacDonald	Omidvar	Wetston
Carignan	Forest-Niesing	Manning	Pate	White
Christmas	Francis	Marshall	Patterson	Woo
Cordy	Frum	Martin	Petitclerc	
Cormier	Furey	Marwah	Plett	
Cotter		Massicotte	Ravalia	

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the [Senators Attendance Policy](#).

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

Les membres participant aux travaux sont :

Les honorables sénateurs

Anderson	Coyle	Gagné	McCallum	Richards
Ataullahjan	Dagenais	Galvez	McPhedran	Ringuette
Batters	Dalphond	Gold	Mégie	Saint-Germain
Bellemare	Dasko	Griffin	Mercer	Seidman
Bernard	Dawson	Harder	Miville-Dechêne	Simons
Black (<i>Alberta</i>)	Deacon (<i>Nova Scotia</i> — <i>Nouvelle-Écosse</i>)	Housakos	Mockler	Smith
Black (<i>Ontario</i>)	Deacon (<i>Ontario</i>)	Jaffer	Moncion	Stewart Olsen
Boisvenu	Dean	Klyne	Moodie	Tannas
Boniface	Downe	Kutcher	Munson	Verner
Bovey	Duncan	LaBoucane-Benson	Ngo	Wallin
Brazeau	Dupuis	Loffreda	Oh	Wells
Busson	Forest	MacDonald	Omidvar	Wetston
Carignan	Forest-Niesing	Manning	Pate	White
Christmas	Francis	Marshall	Patterson	Woo
Cordy	Frum	Martin	Petitclerc	
Cormier	Furey	Marwah	Plett	
Cotter		Massicotte	Ravalia	

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la [Politique relative à la présence des sénateurs](#).

PRAYERS**SPEAKER'S STATEMENT**

Honourable senators, let us take a moment to reflect upon the tragic attack that took place in London, Ontario, this past Sunday, and that claimed the lives of four individuals, and left a young nine-year old family member seriously injured.

I know all senators will join with me to stand together in solidarity with the Muslim community against such acts of hate. We offer our deepest condolences to the family and friends of those who have died, and we wish a swift recovery to the young boy injured in this atrocity.

I now invite all honourable senators to rise and observe one minute of silence in memory of the victims.

○ ○ ○

The Senate observed a minute of silence in memory of the victims of the attack in London, Ontario.

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

ROUTINE PROCEEDINGS**Presenting or Tabling Reports from Committees**

The Honourable Senator Wetston presented the following:

Tuesday, June 8, 2021

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

THIRD REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-218, An Act to amend the Criminal Code (sports betting), has, in obedience to the order of reference of May 25, 2021, examined the said bill and now reports the same without amendment but with certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

Respectueusement soumis,
Le président,
HOWARD WETSTON
Chair

PRIÈRE**DÉCLARATION DU PRÉSIDENT**

Honorables sénateurs, prenons un moment pour réfléchir à l'attaque tragique qui a eu lieu à London, en Ontario, dimanche dernier et qui a coûté la vie à quatre personnes et laissé un jeune membre de la famille âgé de 9 ans gravement blessé.

Je sais que tous les sénateurs se joindront à moi pour exprimer leur solidarité avec la communauté musulmane contre de tels gestes de haine. Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille et aux proches de ceux qui sont décédés, et nous souhaitons un prompt rétablissement à l'enfant blessé lors de cette atrocité.

J'invite maintenant tous les honorables sénateurs à se lever pour observer une minute de silence en mémoire des victimes.

○ ○ ○

Le Sénat observe une minute de silence à la mémoire des victimes de l'attaque à London (Ontario).

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**Présentation ou dépôt de rapports de comités**

L'honorable sénateur Wetston présente ce qui suit :

Le mardi 8 juin 2021

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-218, Loi modifiant le Code criminel (paris sportifs), a, conformément à l'ordre de renvoi du 25 mai 2021, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

HOWARD WETSTON

Chair

Observations to the third report of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce (Bill C-218)

Observation 1

The committee strongly encourages the federal government to sign the Council of Europe Convention on the Manipulation of Sports Competitions in order to align with international practices on combatting match fixing, and to work with the provinces and territories – which have jurisdiction over gaming – in this regard.

Observation 2

The committee is of the opinion that, where appropriate, provinces and territories should work with First Nations and relevant groups on agreements related to gaming.

The Honourable Senator Wells moved, seconded by the Honourable Senator Martin, that the bill be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Wells, Chair of the Standing Committee on Audit and Oversight, presented the fifth report of the committee, entitled *Nomination of External Members*.

(*The report is printed as an appendix at pages 665-679.*)

At 2:40 p.m., the sitting was suspended.

At 2:56 p.m., the sitting resumed.

Presenting or Tabling Reports from Committees

Ordered: That the fifth report of the Standing Committee on Audit and Oversight, entitled *Nomination of External Members*, be placed on the Orders of the Day for consideration later this day at the start of Orders of the Day.

Government Notices of Motions

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Gold, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Marwah:

That, notwithstanding any provisions of the Rules, usual practice or previous order, when the Senate sits on Thursday, June 10, 2021:

- the Senate resolve itself into a Committee of the Whole at the start of Orders of the Day to consider the subject

Observations au troisième rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce (projet de loi C-218)

Observation 1

Le comité encourage fortement le gouvernement fédéral à signer la Convention sur la manipulation de compétitions sportives du Conseil de l'Europe afin de se soumettre aux pratiques internationales en ce qui concerne les matchs arrangés ainsi qu'à travailler en collaboration avec les provinces et les territoires, qui sont responsables de tout ce qui concerne le jeu, à cet égard.

Observation 2

Le comité est d'avis que, le cas échéant approprié, les provinces et territoires devraient travailler en collaboration avec les Premières Nations et les groupes pertinents pour conclure des ententes relatives au jeu.

L'honorable sénateur Wells propose, appuyé par l'honorable sénatrice Martin, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Wells, président du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, présente le cinquième rapport du comité, intitulé *Nomination des membres externes*.

(*Le rapport se trouve en annexe, pages 665 à 679.*)

À 14 h 40, la séance est suspendue.

À 14 h 56, la séance reprend.

Présentation ou dépôt de rapports de comités

Ordonné : Que le cinquième rapport du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, intitulé *Nomination des membres externes*, soit inscrit à l'ordre du jour pour étude plus tard aujourd'hui au début de l'ordre du jour.

Préavis de motions du gouvernement

Avec le consentement du Sénat,
L'honorable sénateur Gold, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Marwah,

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, toute pratique habituelle ou tout ordre antérieur, lorsque le Sénat siégera le jeudi 10 juin 2021 :

- le Sénat se forme en comité plénier au début de l'ordre du jour afin d'étudier la teneur du projet de loi C-8, Loi

matter of Bill C-8, An Act to amend the Citizenship Act (Truth and Reconciliation Commission of Canada's call to action number 94), as well as other matters related to the responsibilities of the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship, with any proceedings then before the Senate being interrupted until the end of Committee of the Whole, which shall last a maximum of 95 minutes;

2. the Committee of the Whole on the subject matter of Bill C-8 and other matters receive the Honourable Marco Mendicino, P.C., M.P., Minister of Immigration, Refugees and Citizenship, accompanied by at most four officials;
3. the witness's introductory remarks last a maximum total of five minutes; and
4. if a senator does not use the entire period of 10 minutes for debate provided under rule 12-32(3)(d), including the responses of the witnesses, that senator may yield the balance of time to another senator.

The question being put on the motion, it was adopted.

Tabling of Reports from Interparliamentary Delegations

The Honourable Senator Boisvenu tabled the following:

Report of the Canadian NATO Parliamentary Association, 19th Annual Parliamentary Transatlantic Forum, Washington, D.C., United States of America, from December 9 to 11, 2019.—Sessional Paper No. 2/43-892.

Notices of Motions

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Cordy moved, seconded by the Honourable Senators Gold, P.C., Plett, Tannas and Woo:

That, notwithstanding rule 12-3(2)(g), the Honourable Senator Klyne be appointed to serve on the Standing Committee on Audit and Oversight, in addition to the members already appointed or to be appointed.

The question being put on the motion, it was adopted.

QUESTION PERIOD

The Senate proceeded to Question Period.

modifiant la Loi sur la citoyenneté (appel à l'action numéro 94 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada), ainsi que d'autres questions liées aux responsabilités du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, toutes les délibérations alors en cours au Sénat étant interrompues jusqu'à la fin du comité plénier, qui sera d'une durée maximale de 95 minutes;

2. le comité plénier sur la teneur du projet de loi C-8 et d'autres questions reçoive l'honorable Marco Mendicino, c.p., député, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, accompagné d'un maximum de quatre fonctionnaires;
3. les remarques introducives du témoin durent un total maximal de cinq minutes;
4. si un sénateur n'utilise pas l'entièvre période de 10 minutes prévue pour les interventions à l'article 12-32(3)(d) du Règlement, les réponses des témoins y comprises, il puisse céder le reste de son temps à un autre sénateur.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dépôt de rapports de délégations interparlementaires

L'honorable sénateur Boisvenu dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN, 19^e session annuelle du Forum parlementaire transatlantique, Washington, D.C., États-Unis d'Amérique, du 9 au 11 décembre 2019.—Document parlementaire n° 2/43-892.

Préavis de motions

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénatrice Cordy propose, appuyée par les honorables sénateurs Gold, c.p., Plett, Tannas et Woo,

Que, nonobstant l'article 12-3(2)(g) du Règlement, l'honorable sénateur Klyne soit nommé à titre de membre du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, en plus des membres déjà nommés ou qui seront nommés.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Le Sénat procède à la période des questions.

ORDERS OF THE DAY**OTHER BUSINESS****Reports of Committees – Other**

Consideration of the fifth report of the Standing Committee on Audit and Oversight, entitled *Nomination of External Members*, presented in the Senate on June 8, 2021.

The Honourable Senator Wells moved, seconded by the Honourable Senator Martin, that the report be adopted.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

GOVERNMENT BUSINESS**Bills – Second Reading**

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Second reading of Bill C-8, An Act to amend the Citizenship Act (Truth and Reconciliation Commission of Canada's call to action number 94).

The Honourable Senator Anderson moved, seconded by the Honourable Senator Woo, that the bill be read the second time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Anderson moved, seconded by the Honourable Senator Woo, that the bill be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Reports of Committees – Other

Orders No. 3, 4, 5, 6 and 7 were called and postponed until the next sitting.

Motions

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Inquiries

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

ORDRE DU JOUR**AUTRES AFFAIRES****Rapports de comités – Autres**

Étude du cinquième rapport du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, intitulé *Nomination des membres externes*, présenté au Sénat le 8 juin 2021.

L'honorable sénateur Wells propose, appuyé par l'honorable sénatrice Martin, que le rapport soit adopté.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT**Projets de loi – Deuxième lecture**

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

Deuxième lecture du projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (appel à l'action numéro 94 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada).

L'honorable sénatrice Anderson propose, appuyée par l'honorable sénateur Woo, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Anderson propose, appuyée par l'honorable sénateur Woo, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Rapports de comités – Autres

Les articles n°s 3, 4, 5, 6 et 7 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Motions

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Interpellations

Les articles n°s 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

OTHER BUSINESS

Commons Public Bills – Third Reading

Third reading of Bill C-210, An Act to amend the Canada Revenue Agency Act (organ and tissue donors).

The Honourable Senator Housakos moved, seconded by the Honourable Senator Plett, that the bill be read for a third time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill, without amendment.

Senate Public Bills – Second Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Moncion, seconded by the Honourable Senator Woo, for the second reading of Bill S-202, An Act to amend the Assisted Human Reproduction Act.

After debate,
The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Plett, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Order No. 3 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator McPhedran, seconded by the Honourable Senator Loffreda, for the second reading of Bill S-209, An Act to amend the Canada Elections Act and the Regulation Adapting the Canada Elections Act for the Purposes of a Referendum (voting age).

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Wells, seconded by the Honourable Senator Plett:

That the motion be amended by deleting all the words after the word “That” and substituting the following therefor:

“Bill S-209, An Act to amend the Canada Elections Act and the Regulation Adapting the Canada Elections Act for the

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public des Communes – Troisième lecture

Troisième lecture du projet de loi C-210, Loi modifiant la Loi sur l'Agence du revenu du Canada (donneurs d'organes et de tissus).

L'honorable sénateur Housakos propose, appuyé par l'honorable sénateur Plett, que le projet de loi soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Deuxième lecture

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Moncion, appuyée par l'honorable sénateur Woo, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-202, Loi modifiant la Loi sur la procréation assistée.

Après débat,
L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Plett, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'article n° 3 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice McPhedran, appuyée par l'honorable sénateur Loffreda, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-209, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et le Règlement adaptant la Loi électorale du Canada aux fins d'un référendum (âge de voter).

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Wells, appuyée par l'honorable sénateur Plett,

Que la motion soit modifiée par suppression de tous les mots après le mot « Que » et par substitution de ce qui suit :

« le projet de loi S-209, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et le Règlement adaptant la Loi électorale du Canada

Purposes of a Referendum (voting age), be not now read a second time because a proposal which so fundamentally impacts the conduct of elections in this country, specifically the qualifications of electors, should more properly be introduced first in the elected chamber, namely the House of Commons.”

After debate,

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Plett, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was negatived on the following vote:

aux fins d'un référendum (âge de voter), ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, parce qu'une proposition ayant un impact aussi fondamental sur le déroulement des élections dans ce pays, spécifiquement les qualifications des électeurs, devrait plus convenablement être présentée d'abord dans la Chambre élue, soit la Chambre des communes. »

Après débat,

L'honorablesénatrice Martin propose, appuyée par l'honorablesénateur Plett, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix est rejetée par le vote suivant :

YEAS—POUR

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Anderson	Frum	Martin	Plett	Wallin
Ataullahjan	Housakos	Mockler	Richards	Wells—22
Batters	MacDonald	Ngo	Seidman	
Boisvenu	Manning	Oh	Smith	
Carignan	Marshall	Patterson	Stewart Olsen	

NAYS—CONTRE

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Bellemare	Dasko	Gagné	Massicotte	Petitclerc
Bernard	Dawson	Galvez	McCallum	Ringuette
Black (<i>Ontario</i>)	Deacon (<i>Nova Scotia</i> — <i>Nouvelle-Écosse</i>)	Gold	McPhedran	Saint-Germain
Boniface	Deacon (<i>Ontario</i>)	Griffin	Mégie	Simons
Bovey	Dean	Harder	Mercer	Tannas
Brazeau	Downe	Jaffer	Miville-Dechêne	Wetston
Busson	Duncan	Klyne	Moncion	White
Cordy	Forest	Kutcher	Moodie	Woo—51
Cormier	Forest-Niesing	LaBoucane-Benson	Munson	
Cotter	Francis	Loffreda	Omidvar	
Coyle		Marwah	Pate	

ABSTENTIONS—ABSTENTIONS

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Dagenais	Dupuis—2
----------	----------

Pursuant to rule 3-3(1) and the orders adopted by the Senate on October 27, 2020, and December 17, 2020, the Speaker left the Chair to resume the same at 7 p.m.

The sitting resumed.

Conformément à l'article 3-3(1) du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 27 octobre 2020 et le 17 décembre 2020, le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 heures.

La séance reprend.

Senate Public Bills – Second Reading

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator McPhedran, seconded by the Honourable Senator Loffreda, for the second reading of Bill S-209, An Act to amend the Canada Elections Act and the Regulation Adapting the Canada Elections Act for the Purposes of a Referendum (voting age).

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Wells, seconded by the Honourable Senator Plett:

That the motion be amended by deleting all the words after the word “That” and substituting the following therefor:

“Bill S-209, An Act to amend the Canada Elections Act and the Regulation Adapting the Canada Elections Act for the Purposes of a Referendum (voting age), be not now read a second time because a proposal which so fundamentally impacts the conduct of elections in this country, specifically the qualifications of electors, should more properly be introduced first in the elected chamber, namely the House of Commons.”

The question was put on the motion in amendment.

Pursuant to rule 9-10(2) and the orders adopted by the Senate on October 27, 2020, and December 17, 2020, the standing vote was deferred until Wednesday, June 9, 2021 at 3:30 p.m., with the bells to sound at 3:15 p.m., for fifteen minutes.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Moodie, seconded by the Honourable Senator Mégie, for the second reading of Bill S-210, An Act to establish the Office of the Commissioner for Children and Youth in Canada.

After debate,

The Honourable Senator Duncan moved, seconded by the Honourable Senator Woo, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Orders No. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 and 13 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator McCallum, seconded by the Honourable Senator Galvez, for the second reading of Bill S-227, An Act respecting a National Ribbon Skirt Day.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Deuxième lecture

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénatrice McPhedran, appuyée par l'honorable sénateur Loffreda, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-209, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et le Règlement adaptant la Loi électorale du Canada aux fins d'un référendum (âge de voter).

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Wells, appuyée par l'honorable sénateur Plett,

Que la motion soit modifiée par suppression de tous les mots après le mot « Que » et par substitution de ce qui suit :

« le projet de loi S-209, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et le Règlement adaptant la Loi électorale du Canada aux fins d'un référendum (âge de voter), ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, parce qu'une proposition ayant un impact aussi fondamental sur le déroulement des élections dans ce pays, spécifiquement les qualifications des électeurs, devrait plus convenablement être présentée d'abord dans la Chambre élue, soit la Chambre des communes. »

La motion d'amendement est mise aux voix.

Conformément à l'article 9-10(2) du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 27 octobre 2020 et le 17 décembre 2020, le vote par appel nominal est reporté jusqu'au mercredi 9 juin 2021 à 15 h 30 et la sonnerie pour la convocation des sénateurs se fera entendre à 15 h 15 pendant quinze minutes.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Moodie, appuyée par l'honorable sénatrice Mégie, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-210, Loi constituant le Bureau du commissaire à l'enfance et à la jeunesse du Canada.

Après débat,

L'honorable sénatrice Duncan propose, appuyée par l'honorable sénateur Woo, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Les articles n°s 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 sont appellés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice McCallum, appuyée par l'honorable sénatrice Galvez, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-227, Loi concernant la Journée nationale de la jupe à rubans.

After debate,

The Honourable Senator Duncan moved, for the Honourable Senator Forest-Niesing, seconded by the Honourable Senator Woo, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Order No. 15 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Boniface, seconded by the Honourable Senator Woo, for the second reading of Bill S-229, An Act respecting the development of a national strategy for the decriminalization of illegal substances, to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make consequential amendments to other Acts.

After debate,

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Seidman, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Orders No. 17, 18, 19 and 20 were called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills – Second Reading

Second reading of Bill C-204, An Act to amend the Canadian Environmental Protection Act, 1999 (final disposal of plastic waste).

The Honourable Senator Frum moved, seconded by the Honourable Senator Martin, that the bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Galvez moved, seconded by the Honourable Senator Dean, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Second reading of Bill C-237, An Act to establish a national framework for diabetes.

The Honourable Senator Mégie moved, seconded by the Honourable Senator Woo, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

Après débat,

L'honorabile sénatrice Duncan propose, au nom de l'honorabile sénatrice Forest-Niesing, appuyée par l'honorabile sénateur Woo, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'article n° 15 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorabile sénatrice Boniface, appuyée par l'honorabile sénateur Woo, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-229, Loi concernant une stratégie nationale de décriminalisation des substances illégales et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et d'autres lois en conséquence.

Après débat,

L'honorabile sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorabile sénatrice Seidman, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Les articles n°s 17, 18, 19 et 20 sont appellés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes – Deuxième lecture

Deuxième lecture du projet de loi C-204, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (élimination définitive de déchets plastiques).

L'honorabile sénatrice Frum propose, appuyée par l'honorabile sénatrice Martin, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorabile sénatrice Galvez propose, appuyée par l'honorabile sénateur Dean, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Deuxième lecture du projet de loi C-237, Loi prévoyant l'élaboration d'un cadre national sur le diabète.

L'honorabile sénatrice Mégie propose, appuyée par l'honorabile sénateur Woo, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

The Honourable Senator Mégie moved, seconded by the Honourable Senator Woo, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

Reports of Committees – Other

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Wells, seconded by the Honourable Senator Martin, for the adoption of the fourth report (interim) of the Standing Committee on Audit and Oversight, entitled *Intersessional Authority*, presented in the Senate on June 1, 2021.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Order No. 15 was called and postponed until the next sitting.

Motions

Orders No. 1, 2, 3, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 31, 39, 41, 43, 64, 65 and 69 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator McPhedran, seconded by the Honourable Senator Woo:

That, in relation to Senator Leila M. de Lima, an incumbent senator of the Republic of the Philippines, who was arrested and has been arbitrarily detained since February 24, 2017, on politically motivated illegal drug trading charges filed against her by the Duterte government, and who continues to be detained without bail, despite the lack of any material evidence presented by the Philippine government prosecutors, the Senate:

- (a) condemn the Philippine government's unjust and arbitrary detention of Senator Leila M. de Lima;
- (b) urge the Philippine government to immediately release Senator de Lima, drop all charges against her, remove restrictions on her personal and work conditions and allow her to fully discharge her legislative mandate;
- (c) call on the government of Canada to invoke sanctions pursuant to the *Justice for Victims of Corrupt Foreign Officials Act (Sergei Magnitsky Law)* against all Philippine government officials complicit in the jailing of Senator de Lima;
- (d) call on the Philippine government to recognize the primacy of human rights and the rule of law, as well as the

L'honorable sénatrice Mégie propose, appuyée par l'honorable sénateur Woo, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Rapports de comités – Autres

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Wells, appuyée par l'honorable sénatrice Martin, tendant à l'adoption du quatrième rapport (provisoire) du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, intitulé *Autorité intersessionnelle*, présenté au Sénat le 1^{er} juin 2021.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'article n° 15 est appelé et différé à la prochaine séance.

Motions

Les articles n°s 1, 2, 3, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 31, 39, 41, 43, 64, 65 et 69 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice McPhedran, appuyée par l'honorable sénateur Woo,

Que, relativement à la sénatrice Leila M. de Lima, sénatrice titulaire de la République des Philippines, qui a été arrêtée et est détenue arbitrairement depuis le 24 février 2017 sur la base d'accusations de trafic de drogue illégal portées contre elle par le gouvernement Duterte pour des motifs politiques, et qui continue d'être détenue sans caution, bien que les procureurs du gouvernement des Philippines n'aient présenté aucune preuve matérielle, le Sénat :

- a) condamne la détention injuste et arbitraire de la sénatrice Leila M. de Lima par le gouvernement des Philippines;
- b) exhorte le gouvernement des Philippines à libérer immédiatement la sénatrice de Lima, à abandonner toutes les accusations portées contre elle, à lever les restrictions visant ses conditions personnelles et professionnelles et à lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat de législatrice;
- c) demande au gouvernement du Canada d'imposer des sanctions contre tous les fonctionnaires philippins complices de l'emprisonnement de la sénatrice de Lima, conformément à la *Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi de Sergueï Magnitski)*;
- d) demande au gouvernement des Philippines de reconnaître la primauté du droit et des droits de la personne, ainsi que

importance of human rights defenders and their work and allow them to operate freely without fear of reprisal; and

- (e) urge other parliamentarians and governments globally to likewise pressure the Duterte government to protect, promote and uphold human rights and the rule of law as essential pillars of a free and functioning democratic society in the Philippines.

le rôle important des défenseurs des droits de la personne, et de permettre à ces derniers de mener leurs activités librement, sans crainte de représailles;

- e) exhorte les autres parlementaires et les gouvernements du monde entier à faire eux aussi pression sur le gouvernement Duterte en vue de protéger, de promouvoir et de faire respecter les principes de la primauté du droit et des droits de la personne, piliers essentiels d'une société démocratique libre et fonctionnelle aux Philippines.

After debate,

The Honourable Senator Dalphond moved, seconded by the Honourable Senator Duncan, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

Après débat,

L'honorable sénateur Dalphond propose, appuyé par l'honorable sénatrice Duncan, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

YEAS—POUR

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Bellemare	Cotter	Dupuis	Kutcher	Ravalia
Bernard	Coyle	Forest	LaBoucane-Benson	Ringuette
Black (<i>Ontario</i>)	Dagenais	Francis	Loffreda	Saint-Germain
Boniface	Dalphond	Gagné	Massicotte	Wetston
Bovey	Deacon (<i>Nova Scotia— Nouvelle-Écosse</i>)	Gold	Mégie	White
Busson	Dean	Griffin	Mercer	Woo—37
Cordy	Duncan	Harder	Moncion	
Cormier		Klyne	Petitclerc	

NAYS—CONTRE

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Batters	Frum	McPhedran	Patterson	Stewart Olsen
Boisvenu	Housakos	Miville-Dechêne	Plett	Tannas—22
Carignan	MacDonald	Mockler	Seidman	
Downe	Manning	Omidvar	Simons	
Forest-Niesing	Martin	Pate	Smith	

ABSTENTIONS—ABSTENTIONS

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Dawson	Galvez	McCallum—3
--------	--------	------------

Motions

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Housakos, seconded by the Honourable Senator McPhedran:

That,

- (a) in the opinion of the Senate, the People's Republic of China has engaged in actions consistent with the United Nations General Assembly Resolution 260, commonly known as the "Genocide Convention", including detention camps and measures intended to prevent births as it pertains to Uyghurs and other Turkic Muslims; and
- (b) given that (i) where possible, it has been the policy of the Government of Canada to act in concert with its allies when it comes to the recognition of a genocide, (ii) there is a bipartisan consensus in the United States where it has been the position of two consecutive administrations that Uyghur and other Turkic Muslims are being subjected to a genocide by the Government of the People's Republic of China, the Senate, therefore, recognize that a genocide is currently being carried out by the People's Republic of China against Uyghurs and other Turkic Muslims, call upon the International Olympic Committee to move the 2022 Olympic Games if the Chinese government continues this genocide and call on the government to officially adopt this position; and

That a message be sent to the House of Commons to acquaint that house with the above.

The Honourable Senator Woo moved, seconded by the Honourable Senator Saint-Germain, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Forest-Niesing, seconded by the Honourable Senator Woo:

That the Senate:

1. express its concern about the closure at Laurentian University in Sudbury, of 58 undergraduate programs and 11 graduate programs, including 28 French-language programs, representing 58% of its French-language programs, and the dismissal of 110 professors, nearly half of whom are French speaking;
2. reiterate its solidarity with the Franco-Ontarian community;
3. recall the essential role of higher education in French for the vitality of the Franco-Canadian and Acadian communities and the responsibility to defend and promote linguistic rights, as expressed in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *Official Languages Act*; and
4. urge the government of Canada to take all necessary steps, in accordance with its jurisdiction, to ensure the vitality

Motions

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Housakos, appuyée par l'honorable sénatrice McPhedran,

Que,

- a) de l'avis du Sénat, la République populaire de Chine s'est livrée à des actions correspondant à ce que prévoit la Résolution 260 de l'Assemblée générale des Nations unies, couramment appelée « convention sur le génocide », dont la mise en place de camps de détention et de mesures visant à prévenir les naissances à l'égard des Ouïgours et d'autres musulmans turciques;
- b) étant donné que (i) dans la mesure du possible, le gouvernement a comme politique d'agir de concert avec ses alliés lorsqu'il s'agit de reconnaître un génocide, (ii) il existe un consensus aux États-Unis, où deux administrations consécutives sont d'avis que les Ouïgours et d'autres musulmans turciques font l'objet d'un génocide organisé par le gouvernement de la République populaire de Chine, le Sénat reconnaît qu'un génocide est actuellement perpétré par la République populaire de Chine contre les Ouïgours et d'autres musulmans turciques, demande au Comité international olympique de déplacer les Jeux olympiques de 2022 si la République populaire de Chine continue ce génocide et demande au gouvernement d'adopter officiellement cette position;

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer de ce qui précède.

L'honorable sénateur Woo propose, appuyé par l'honorable sénatrice Saint-Germain, que la suite du débat sur la motion soit adjournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Forest-Niesing, appuyée par l'honorable sénateur Woo,

Que le Sénat :

1. s'inquiète de la fermeture à l'Université Laurentienne, à Sudbury, de 58 programmes de premier cycle et 11 programmes d'études avancées, dont 28 programmes en français représentant 58 % des programmes francophones, et du licenciement de 110 professeurs, dont près de la moitié sont francophones;
2. réitère sa solidarité à l'égard de la communauté franco-ontarienne;
3. rappelle le rôle primordial de l'éducation supérieure en français pour la vitalité des communautés franco-canadiennes et acadiennes et la responsabilité de défendre et de promouvoir les droits linguistiques, tels qu'ils sont exprimés dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur les langues officielles*;
4. exhorte le gouvernement du Canada à prendre toutes les mesures nécessaires, conformément à ses compétences,

and development of official language minority communities.

The Honourable Senator Dagenais moved, seconded by the Honourable Senator Downe, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

pour assurer l'épanouissement et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

L'honorable sénateur Dagenais propose, appuyé par l'honorable sénateur Downe, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Inquiries

Orders No. 1, 2, 5, 7, 9 10 and 12 were called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

The Honourable Senator Tannas moved, seconded by the Honourable Senator Downe:

That, notwithstanding any provision of the Rules, previous order or usual practice:

1. except as provided in this order, the question not be put on the motion for third reading of a government bill unless the orders for resuming debate at second and third reading have, together, been called at least three times, in addition to the sittings at which the motions for second and third readings were moved;

2. when a government bill has been read a first time, and before a motion is moved to set the date for second reading, the Leader of the Government in the Senate or the Deputy Leader of the Government in the Senate may, without notice, move that the bill be deemed an urgent matter, and that the provisions of paragraph 1 of this order not apply to proceedings on the bill;

3. when a motion has been moved pursuant to paragraph 2 of this order, the following provisions apply:
 - (a) the debate shall only deal with whether the bill should be deemed an urgent matter or not;
 - (b) the debate shall not be adjourned;
 - (c) the debate shall last a maximum of 20 minutes;
 - (d) no senator shall speak for more than 5 minutes;
 - (e) no senators shall speak more than once;
 - (f) the debate shall not be interrupted for any purpose, except for the reading of a message from the Crown or an event announced in such a message;

Interpellations

Les articles n°s 1, 2, 5, 7, 9 10 et 12 sont appelés et différés à la prochaine séance.

MOTIONS

L'honorable sénateur Tannas propose, appuyé par l'honorable sénateur Downe,

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, tout ordre antérieur ou toute pratique habituelle :

1. sauf disposition contraire du présent ordre, la motion d'adoption à l'étape de la troisième lecture d'un projet de loi du gouvernement ne soit pas mise aux voix à moins que les ordres pour la reprise du débat aux étapes des deuxième et troisième lectures aient été appelés au moins trois fois au total, exclusion faite des séances au cours desquelles ont été proposées les motions d'adoption à ces étapes;
2. après la première lecture d'un projet de loi du gouvernement, et avant que soit proposée la motion fixant la date de la deuxième lecture, le leader du gouvernement au Sénat ou le leader adjoint du gouvernement au Sénat puisse proposer, sans préavis, que le projet de loi soit réputé une affaire urgente et que les dispositions du paragraphe 1 du présent ordre ne s'appliquent pas aux délibérations le concernant;
3. les dispositions ci-après s'appliquent à une motion proposée conformément au paragraphe 2 du présent ordre :
 - a) le débat doit uniquement porter sur la question de savoir si le projet de loi devrait être considéré comme une question urgente ou non;
 - b) le débat ne peut être ajourné;
 - c) le débat dure un maximum de 20 minutes;
 - d) le temps de parole de chaque sénateur est limité à 5 minutes;
 - e) les sénateurs ne peuvent prendre la parole qu'une seule fois;
 - f) le débat ne peut être interrompu pour quelque raison que ce soit, sauf pour la lecture d'un message de la Couronne ou le déroulement d'un événement annoncé dans un tel message;

- (g) the debate may continue beyond the ordinary time of adjournment, if necessary, until the conclusion of the debate and consequential business;
 - (h) the time taken in debate and for any vote shall not count as part of Routine Proceedings;
 - (i) no amendment or other motion shall be received, except a motion that a certain senator be now heard or do now speak;
 - (j) when debate concludes or the time for debate expires, the Speaker shall put the question; and
 - (k) any standing vote requested shall not be deferred, and the bells shall ring for only 15 minutes.
- g) si nécessaire, le débat peut continuer au-delà de l'heure fixée pour la clôture de la séance jusqu'à ce qu'il soit terminé et que soient terminés également les travaux qui en découlent;
 - h) le temps consacré au débat et à tout vote n'est pas compris dans la durée des affaires courantes;
 - i) sont irrecevables les amendements et autres motions, sauf la motion visant à donner la parole à tel sénateur;
 - j) la motion est mise aux voix à la fin du débat ou à l'expiration du temps alloué pour celui-ci;
 - k) si le vote par appel nominal est demandé, il ne peut être reporté et la sonnerie ne se fait entendre que pendant 15 minutes.

The Honourable Senator Tannas moved, seconded by the Honourable Senator Downe, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Order No. 81 was withdrawn pursuant to rule 5-10(2).

○ ○ ○

The Honourable Senator Bernard moved, seconded by the Honourable Senator Dalphond:

That the Senate recognize:

- (a) that the British Parliament abolished slavery in the British Empire as of August 1, 1834;
- (b) that slavery existed in British North America prior to its abolition in 1834;
- (c) that abolitionists and others who struggled against slavery, including those who arrived in Upper and Lower Canada by the Underground Railroad, have historically celebrated August 1 as Emancipation Day;
- (d) that the Government of Canada announced on January 30, 2018, that it would officially recognize the United Nations International Decade for People of African Descent to highlight the important contributions that people of African descent have made to Canadian society, and to provide a platform for confronting anti-Black racism; and
- (e) the heritage of Canada's people of African descent and the contributions they have made and continue to make to Canada; and

That, in the opinion of the Senate, the government should designate August 1 of every year as "Emancipation Day" in Canada.

Debate.

L'honorable sénateur Tannas propose, appuyé par l'honorable sénateur Downe, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'article n° 81 est retiré conformément à l'article 5-10(2) du Règlement.

○ ○ ○

L'honorable sénatrice Bernard propose, appuyée par l'honorable sénateur Dalphond,

Que le Sénat reconnaissse :

- a) que le Parlement britannique a aboli l'esclavage dans l'Empire britannique le 1^{er} août 1834;
- b) que l'esclavage existait en Amérique du Nord britannique avant son abolition en 1834;
- c) que les abolitionnistes et ceux qui luttaient contre l'esclavage, y compris ceux qui sont arrivés au Haut-Canada et au Bas-Canada par le chemin de fer clandestin, ont historiquement célébré le 1^{er} août en tant que jour de l'émancipation;
- d) que le 30 janvier 2018, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il reconnaîtrait la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations unies afin de souligner l'importante contribution que les personnes d'ascendance africaine ont apportée à la société canadienne, et d'établir une plateforme pour lutter contre le racisme à l'égard des Noirs;
- e) le patrimoine des personnes d'ascendance africaine et les contributions qu'elles ont apportées et continuent d'apporter au Canada;

Que, de l'avis du Sénat, le gouvernement devrait faire du 1^{er} août de chaque année le « Jour de l'émancipation » au Canada.

Débat.

ADJOURNMENT

At 9 p.m., pursuant to the orders adopted by the Senate on October 27, 2020, and December 17, 2020, the Senate adjourned until 2 p.m., tomorrow.

DOCUMENTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7)

Summaries of the amended Corporate Plan for 2021-25 and of the Operating and Capital Budgets for 2021 of the Canada Mortgage and Housing Corporation, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/43-880.

Report on investigative hearings and recognizance with conditions from July 15, 2019 to July 14, 2020, pursuant to the *Criminal Code*, R.S.C. 1985, c. C-46, sbs. 83.31(2).—Sessional Paper No. 2/43-881.

Report on the use of arrests without warrant from July 15, 2019, to July 14, 2020, pursuant to the *Criminal Code*, R.S.C. 1985, c. C-46, sbs. 83.31(3).—Sessional Paper No. 2/43-882.

Summaries of the Corporate Plan for 2021-25 and of the Operating and Capital Budgets for 2021 of the Laurentian Pilotage Authority, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/43-883.

Summary of the Corporate Plan for 2021-25 of the Pacific Pilotage Authority, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/43-884.

Summary of the Corporate Plan for 2021-25 of the Great Lakes Pilotage Authority, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/43-885.

Summary of the Corporate Plan for 2021-25 of the Atlantic Pilotage Authority, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/43-886.

Departmental Sustainable Development Strategy for The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated for 2020 to 2023, pursuant to the *Federal Sustainable Development Act*, S.C. 2008, c. 33, sbs. 11(2).—Sessional Paper No. 2/43-887.

Copies of Orders in Council P.C. 2021-419, P.C. 2021-420 and P.C. 2021-421 concerning minimizing the risk of exposure to COVID-19 in Canada, pursuant to the *Quarantine Act*, S.C. 2005, c. 20, sbs. 61(2).—Sessional Paper No. 2/43-888.

Fifth report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, entitled *The subject matter of*

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 heures, conformément aux ordres adoptés par le Sénat le 27 octobre 2020 et le 17 décembre 2020, le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.

DOCUMENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Sommaires du plan d'entreprise de 2021-2025 modifié et des budgets de fonctionnement et des dépenses en capital de 2021 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/43-880.

Rapport sur les investigations et les engagements assortis de conditions du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020, conformément au *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, par. 83.31(2).—Document parlementaire n° 2/43-881.

Rapport sur l'utilisation de l'arrestation sans mandat du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020, conformément au *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, par. 83.31(3).—Document parlementaire n° 2/43-882.

Sommaires du plan d'entreprise de 2021-2025 et des budgets d'exploitation et d'investissement de 2021 de l'Administration de pilotage des Laurentides, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/43-883.

Sommaire du plan d'entreprise de 2021-2025 de l'Administration de pilotage du Pacifique, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/43-884.

Sommaire du plan d'entreprise de 2021-2025 de l'Administration de pilotage des Grands Lacs, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/43-885.

Sommaire du plan d'entreprise de 2021-2025 de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/43-886.

Stratégie ministérielle de développement durable de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée de 2020 à 2023, conformément à la *Loi fédérale sur le développement durable*, L.C. 2008, ch. 33, par. 11(2).—Document parlementaire n° 2/43-887.

Copies des décrets C.P. 2021-419, C.P. 2021-420 et C.P. 2021-421 concernant la réduction du risque d'exposition à la COVID-19 au Canada, conformément à la *Loi sur la mise en quarantaine*, L.C. 2005, ch. 20, par. 61(2).—Document parlementaire n° 2/43-888.

Cinquième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, intitulé *La teneur des*

those elements contained in Divisions 21, 22, 23, 24, 28, 29, 32, 33, 34, 35 and 36 of Part 4 of Bill C-30, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 19, 2021 and other measures, deposited with the Clerk of the Senate on June 7, 2021, pursuant to the order adopted by the Senate on May 4, 2021.—Sessional Paper No. 2/43-889S.

(Pursuant to the order adopted May 4, 2021, the report was deemed referred to the Standing Senate Committee on National Finance and placed on Orders of the Day for consideration at the next sitting.)

Report of the National Film Board, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2020, pursuant to the *National Film Act*, R.S.C. 1985, c. N-8, sbs. 20(2).—Sessional Paper No. 2/43-890.

Interim Order Respecting Ultraviolet Radiation-emitting Devices and Ozone-generating Devices, pursuant to the *Pest Control Products Act*, S.C. 2002, c. 28, ss. 67.1(6) and (7).—Sessional Paper No. 2/43-891.

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5

Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples

The Honourable Senator Hartling replaced the Honourable Senator Deacon (*Ontario*) (June 7, 2021).

The Honourable Senator Deacon (*Ontario*) replaced the Honourable Senator Hartling (June 4, 2021).

Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The Honourable Senator Forest replaced the Honourable Senator Miville-Dechêne (June 8, 2021).

The Honourable Senator Loffreda replaced the Honourable Senator Mégie (June 8, 2021).

Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources

The Honourable Senator Dagenais replaced the Honourable Senator Verner, P.C. (June 8, 2021).

The Honourable Senator Anderson replaced the Honourable Senator Bovey (June 8, 2021).

The Honourable Senator Bovey replaced the Honourable Senator Anderson (June 7, 2021).

Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade

The Honourable Senator Boniface replaced the Honourable Senator Dean (June 8, 2021).

The Honourable Senator Omidvar replaced the Honourable Senator Saint-Germain (June 8, 2021).

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The Honourable Senator Miville-Dechêne replaced the Honourable Senator Simons (June 8, 2021).

éléments des sections 21, 22, 23, 24, 28, 29, 32, 33, 34, 35 et 36 de la partie 4 du projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 avril 2021 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé auprès de la greffière du Sénat le 7 juin 2021, conformément à l'ordre adopté par le Sénat le 4 mai 2021.—Document parlementaire n° 2/43-889S.

(Conformément à l'ordre adopté le 4 mai 2021, le rapport est renvoyé d'office au Comité sénatorial permanent des finances nationales et l'étude de ce rapport est inscrite à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.)

Rapport de l'Office national du film, ainsi que le rapport du vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, conformément à la *Loi sur le cinéma*, L.R.C. 1985, ch. N-8, par. 20(2).—Document parlementaire n° 2/43-890.

Arrêté d'urgence concernant les dispositifs à rayonnement ultraviolet et générateurs d'ozone, conformément à la *Loi sur les produits antiparasitaires*, L.C. 2002, ch. 28, par. 67.1(6) et (7).—Document parlementaire n° 2/43-891.

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

L'honorable sénatrice Hartling a remplacé l'honorable sénatrice Deacon (*Ontario*) (le 7 juin 2021).

L'honorable sénatrice Deacon (*Ontario*) a remplacé l'honorable sénatrice Hartling (le 4 juin 2021).

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

L'honorable sénateur Forest a remplacé l'honorable sénatrice Miville-Dechêne (le 8 juin 2021).

L'honorable sénateur Loffreda a remplacé l'honorable sénatrice Mégie (le 8 juin 2021).

Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

L'honorable sénateur Dagenais a remplacé l'honorable sénatrice Verner, c.p. (le 8 juin 2021).

L'honorable sénatrice Anderson a remplacé l'honorable sénatrice Bovey (le 8 juin 2021).

L'honorable sénatrice Bovey a remplacé l'honorable sénatrice Anderson (le 7 juin 2021).

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

L'honorable sénatrice Boniface a remplacé l'honorable sénateur Dean (le 8 juin 2021).

L'honorable sénatrice Omidvar a remplacé l'honorable sénatrice Saint-Germain (le 8 juin 2021).

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

L'honorable sénatrice Miville-Dechêne a remplacé l'honorable sénatrice Simons (le 8 juin 2021).

Standing Senate Committee on National Finance

The Honourable Senator Galvez replaced the Honourable Senator Pate (*June 8, 2021*).

The Honourable Senator Pate replaced the Honourable Senator Galvez (*June 7, 2021*).

The Honourable Senator Moncion replaced the Honourable Senator Boehm (*June 7, 2021*).

Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament

The Honourable Senator Lankin, P.C., replaced the Honourable Senator Omidvar (*June 4, 2021*).

Standing Senate Committee on Transport and Communications

The Honourable Senator Forest-Niesing replaced the Honourable Senator Keating (*June 4, 2021*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

L'honorale sénatrice Galvez a remplacé l'honorale sénatrice Pate (*le 8 juin 2021*).

L'honorale sénatrice Pate a remplacé l'honorale sénatrice Galvez (*le 7 juin 2021*).

L'honorale sénatrice Moncion a remplacé l'honorale sénateur Boehm (*le 7 juin 2021*).

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

L'honorale sénatrice Lankin, c.p., a remplacé l'honorale sénatrice Omidvar (*le 4 juin 2021*).

Comité sénatorial permanent des transports et des communications

L'honorale sénatrice Forest-Niesing a remplacé l'honorale sénatrice Keating (*le 4 juin 2021*).

APPENDIX
(*see page 650*)

Tuesday, June 8, 2021

The Standing Committee on Audit and Oversight has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your committee, which is authorized to adopt a report to the Senate nominating two external members to the committee pursuant to rule 12-13(4), presents herewith its report which contains the said nominations.

Your committee also includes in this report recommendations relating to the remuneration, permissible expenses and terms and conditions of appointment for the external members.

Respectfully submitted,

Respectueusement soumis,

Le président,

DAVID M. WELLS

Chair

ANNEXE
(*voir page 650*)

Le mardi 8 juin 2021

Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre comité, autorisé à adopter un rapport au Sénat dans lequel il propose la nomination de deux membres externes conformément à l'article 12-13(4) du Règlement, présente ici son rapport qui contient lesdites nominations.

Votre comité inclut aussi dans le présent rapport des recommandations sur la rémunération, les dépenses admissibles et les conditions de nomination pour les membres externes.



Tuesday, June 8, 2021

The Standing Committee on Audit and Oversight has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your committee, which is authorized to adopt a report to the Senate nominating two external members to the committee pursuant to rule 12-13(4), presents herewith its report which contains the said nominations.

Your committee also includes in this report recommendations relating to the remuneration, permissible expenses and terms and conditions of appointment for the external members.

Background

Rule [12-13\(4\)](#) of the *Rules of the Senate* (Rules) requires your committee, after electing its chair and deputy chair, to present a report to the Senate recommending the nomination of two external members to the committee. This report must be agreed to by all senators who are members of the committee and is expected to include recommendations on remuneration and permissible expenses for the external members. Also, the rule specifies that a former senator or former member of the House of Commons is not eligible to be nominated as an external member.

Your committee met for the first time on November 25, 2020, for the purpose of organization and the election of a chair, pursuant to rule 12-13(2). At that meeting, members discussed the requirement to adopt a report to nominate its external members. Your committee noted at that time the importance of the principles of integrity, independence, transparency and accountability in fulfilling the mandate of the committee, and therefore, after further discussion, determined that it would establish an open and transparent process for the selection of its potential external members.

Accordingly, on December 1, 2020, your committee presented its [First Report](#) to the Senate recommending that the committee be authorized to continue to meet with a quorum of the three senators who are members of the committee, but only for the purpose of its consideration of issues relating to the nomination of its external members to the Senate and making recommendations on remuneration and permissible expenses, notwithstanding rules [12-6\(2\)](#) and [12-13\(4\)](#). This report was adopted by the Senate on December 3, 2020.

Selection Process

Your committee began its work almost immediately. We met in January 2021 to decide on how we wished to consider prospective candidates and what type of candidate we felt would be suitable for this type of work. We also met with the former chairs of the Audit Subcommittee of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (CIBA) and with senior officials in the Senate Administration to get their views on the type of work our committee might undertake and what qualities we might therefore seek in selecting external members. In order to ensure that high-quality, executive-level candidates were brought forward through a fair,

transparent and arm's length process, the committee determined that it would be beneficial to engage the services of an executive recruitment firm, and initiated a competitive process in March 2021 to select a firm with suitable credentials and the experience to assist the committee with all subsequent steps in the search and selection process.

With the assistance of the successful firm, your committee held several planning sessions in March and April to develop a recruitment strategy and workplan. During this phase, we established our candidate profile and developed outreach materials about the Senate and the committee to provide to interested candidates. Part of the recruitment strategy was to provide the committee's direction on preferred target markets for potential recruitment such as professional associations or organizations with similar Board-level positions. One important development was the committee's drafting of terms and conditions of appointment, which are described in greater detail in the next section. These terms and conditions of appointment were intended to help clarify expectations, roles and responsibilities with prospective candidates. In April 2021, the committee also communicated with all senators to ensure that they could provide their input or direct interested parties who wished to be considered for one of the positions. Finally, your committee established specific timelines for the recruitment phase so that members could carefully review candidate assessment reports and conduct interviews with an ambitious goal of completing this process so that we would be in a position to recommend two highly-qualified candidates to the Senate before the end of June.

In conducting its search, your committee directed the firm to prioritize candidates with the following professional qualifications and experience:

- financial expertise including experience in finance, accounting, and/or assurance;
- business management skills including an understanding of governance, internal controls, risk management, and information management;
- governance experience through executive or board-level involvement in the public, private, or not-for-profit sectors; and
- governance experience through executive or board-level involvement in a federal government environment.

Your committee also considered candidates with a professional designation in the field of accounting, internal audit, corporate directorship, public sector management, or previous audit committee experience. As well, experience with the design and management of internal controls was considered an asset. Your committee also looked for potential candidates with the following competencies and attributes:

- integrity and impartiality – a commitment to transparency and accountability, while respecting the confidential or sensitive nature of the work;
- analytical thinking – the ability to analyze complex or sensitive issues and use professional judgment in reaching conclusions;
- communication – the ability to communicate clearly and deliver constructive advice to internal stakeholders;
- adaptability – the ability to use prior professional experience to adapt to the unique context of the Senate;
- relationship management – the ability to work with various partners, senators, internal Senate Administration, internal auditors, external auditors, and other external consultants;
- collaboration – evidence of the ability to work collaboratively in an environment with senators and other external members, contributing to a productive and positive team dynamic; and
- diversity and inclusion – balance was sought with respect to equity-seeking groups (women,

Indigenous peoples, persons with disabilities and members of visible minority groups), regional representation, and those with proficiency in both official languages.

As a result of this rigorous recruitment strategy, your committee is pleased to report that after the careful review of over 200 candidate profiles, we narrowed the list to just over 20 senior-level, highly-qualified individuals with the desired background and experience that aligned with the committee's stated qualifications, competencies and attributes. After an extensive outreach and review, your committee held several interviews with top candidates this spring and has now selected two exceptional people for the Senate's consideration.

Terms and Conditions of Appointment for the External Members of the Standing Committee on Audit and Oversight

Historically, the Parliament of Canada has not appointed non-parliamentarians as external members of parliamentary committees. Your committee is the first Senate committee to formally include non-senators as committee members. However, the Rules are silent on the legal relationship between the external members and the committee or with the Senate. There is no definition in the Rules for the role of an external member to a Senate committee – they are not senators, nor are they employees or contractors. After looking at examples from other audit bodies in different legislative and government organizations and in other jurisdictions, your committee opted to include in its nomination report, in addition to the requirements set out in the Rules, specific terms and conditions of appointment for its external members. This is to provide clarity about the full scope of their roles and responsibilities as external members to this committee. These terms and conditions of appointment will take effect in relation to the external members, upon adoption of this report, subject to the external members' acknowledgement of the terms and conditions, signature of a non-disclosure agreement and an ethics and conflict of interest declaration, and satisfactory security checks. The full text of these terms and conditions is [appended](#) to this report; however, they can be summarized as follows:

COMMITTEE MANDATE: The external members participate in the proceedings of the committee, which are conducted according to the mandate as set out in rule [12-7\(17\)](#).

EXTERNAL MEMBERSHIP: The Rules outline the process by which external members are to be appointed to the committee, prohibit former parliamentarians from being named to the committee and prohibit the external members from voting, among other procedural considerations. The terms and conditions stipulate that, for the duration of their appointment, the external members shall be subject to the relevant *Rules of the Senate*, and those Senate policies which may reasonably apply (with any modifications necessary to account for their unique status).

TENURE: The Rules are silent on the tenure of the external members and their membership would expire upon prorogation or dissolution, as it would for any senator appointed to a committee, in the absence of a legislative provision to extend their membership (as is the case for CIBA). Senators remain senators during a prorogation or dissolution.

Your committee proposes that the external members serve during pleasure. The committee recognizes that a prorogation or dissolution would bring the standing committee's full membership to an end. In order to encourage continuity of its external membership, we nevertheless recommend that the terms of appointment for each external member should initially be, in principle, for a period of four (4) years for one external member and five (5) years for the other member, so that they do not expire at the same time. Thereafter, your committee recommends that all terms for external members should not exceed five (5) years and external members should be limited to serving a maximum of two (2) terms.

Your committee recognizes that these terms may be interrupted by prorogation or dissolution, so these terms are not binding on future sessions. However, your committee considers that some stability, continuity and overlap in the duration of appointments for the external members to be desirable. Your committee is therefore hopeful that these recommendations for a specific duration for each term - although not binding in a new session - will nevertheless encourage future committees to take an external member's tenure into consideration when recommending the nomination of members to the committee in a new parliamentary session.

Another important reason for this recommendation is in relation to one of the key recommendations contained in the [21st report](#) of CIBA in 2017 and the [10th report](#) of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament in 2018, both of which recognized the need to ensure that the work of an audit and oversight committee be permitted to continue through an intersessional period in some manner. Your committee has proposed a way for this to occur in its 4th report. Subject to the Senate's approval of that report, if the work of this committee were to be undertaken by an intersessional authority composed of the members of this committee at the end of the session, these terms of appointment will guide the external members' on-going relationship with the Senate.

REMUNERATION AND PERMISSIBLE EXPENSES: Your committee reviewed compensation models for members of a variety of audit committees at the federal and provincial levels, as well as in several international jurisdictions. We found that most Board-level positions are remunerated through an annual retainer, a per diem rate or a combination of both. As one example, the external members of the United Kingdom House of Lords and House of Commons Audit Committees are each paid £9,000 per annum (or roughly \$15,000 CDN), with all reasonable out-of-pocket expenses incurred reimbursed, subject to arrangements agreed to in advance. After reviewing a variety of compensation models in other organizations and jurisdictions, your committee chose a hybrid model for its external members, one that compensates them with a fixed annual amount, a per diem for meetings attended and reimbursement for any travel expenses, should they need to travel to attend meetings. Your committee settled on amounts that reflect the level of the position and the qualifications and commitment required of its external members.

After reviewing these and other examples, your committee now makes the following recommendations for the remuneration and permissible expenses for the external members of the committee, pursuant to rule 12-13(4):

1. Each external member shall be paid a retainer of \$15,000 per annum.
2. In addition, each external member shall be eligible to be paid \$1,000, per meeting attended, for the duration of their appointment.
3. Remuneration to an external member shall not exceed \$60,000 per annum.
4. In addition, each external member shall be reimbursed for their travel expenses to attend meetings, subject to guidelines established by the Senate of Canada.

Your committee also includes in the terms and conditions of appointment a provision to ensure that the Senate equip each external member with the necessary equipment and devices to allow them to participate fully in committee meetings and other activities related to the work of the committee (e.g., computer, mobile device, software and applications, headset, etc.), along with the necessary access to the Senate network.

DUTIES AND RESPONSIBILITIES OF EXTERNAL MEMBERS: Given the mandate and nature of the work expected to be undertaken, your committee believes that external members must

conduct themselves in an ethical manner, avoid conflicts of interest and arrange their private affairs so that reasonably foreseeable real or apparent conflicts of interest are prevented from arising. This is similar to what is expected of senators and of employees or contractors in the service the Senate. Your committee has therefore included several provisions in the terms and conditions of appointment respecting the conduct of the external members, that they must acknowledge in writing and further includes a requirement to obtain and maintain the required security clearance and the signing of a non-disclosure agreement and an ethics and conflict of interest declaration, as a condition of their appointment.

Nomination of External Members:

Pursuant to rule 12-13(4), and the order of reference of December 3, 2020 regarding the nomination of external members, your committee has the honour to recommend the following external members for the Standing Committee on Audit and Oversight:

1. **Robert Plamondon**, to serve on the committee during pleasure, for a period not to exceed four (4) years, subject to the terms and conditions of appointment.
2. **Hélène F. Fortin**, to serve on the committee during pleasure, for a period not to exceed five (5) years, subject to the terms and conditions of appointment.

Furthermore, your committee confirms that, having undertaken a rigorous selection process as described in this report, all three senators who currently serve as members of the committee agree with the above nominations, which we now recommend to the Senate.

A copy of the terms and conditions of appointment are appended to this report and will take effect in relation to the nominees upon adoption of this report by the Senate.

Respectfully submitted,

Le président du comité,

David M. Wells

Chair of the Committee

APPENDIX

Terms and Conditions of Appointment for the External Members of the Standing Committee on Audit and Oversight

COMMITTEE MANDATE:

1. To supervise the Senate's internal and external audits.
2. To report to the Senate regarding the internal and external audits.
3. To review the Senate Administration's action plans.
4. To review the Senate's Quarterly Financial Reports and audited Financial Statements.
5. To review and report to the Senate with observations and recommendations.

EXTERNAL MEMBERSHIP:

1. The committee shall nominate two individuals to be external members to the committee by way of a report presented to the Senate.
2. Former senators and former members of the House of Commons are not eligible to be nominated as external members.
3. For the duration of their appointment, the two external members shall be subject to the *Rules of the Senate* and those Senate policies which may reasonably apply, with any modifications necessary to account for their unique status.
4. The external members may participate in all proceedings of the committee but shall not vote on any motion put to the committee.

TENURE:

1. External members serve on the committee during pleasure.
2. The appointment of external members shall take effect upon adoption of the nomination report by the Senate, subject to acknowledgement of these terms and conditions.
3. So that the terms do not expire at the same time, one external member should be first appointed to serve for a period not to exceed four (4) years and the other external member should be appointed to serve for a period not to exceed five (5) years. Thereafter, all terms for external members should not exceed five (5) years.
4. External members should be limited to serving a maximum of two (2) terms.

REMUNERATION AND PERMISSIBLE EXPENSES:

1. The nomination report shall include recommendations for the remuneration and permissible expenses for the external members.
2. Each external member shall be paid a retainer of \$15,000 per annum.
3. In addition, each external member shall be eligible to be paid \$1,000, per meeting attended, for the duration of their appointment.
4. Remuneration to an external member shall not exceed \$60,000 per annum.
5. In addition, each external member shall be reimbursed for their travel expenses to attend meetings, subject to guidelines established by the Senate of Canada.
6. The Senate of Canada will provide each external member with the necessary electronic and digital equipment and devices to allow them to participate fully in committee meetings and other activities related to the work of the committee.
7. The Senate of Canada will provide each external member with access to the Senate Network, subject to the policies and guidelines for all Senate network users.

DUTIES AND RESPONSIBILITIES OF EXTERNAL MEMBERS:

1. External members are expected to conduct themselves in an ethical manner, to avoid conflicts of interest and to arrange their private affairs so that reasonably foreseeable real or apparent conflicts of interest may be prevented from arising.
2. External members shall not act or attempt to use their position to further their private interests or to influence a decision to further their or another person's private interests.
3. External members shall refrain from acting in a way that could reflect adversely on their position or the institution of the Senate.
4. External members shall, in exercising their duties and actions, act with honesty, integrity, independence, transparency and accountability.
5. Because the external members will have significant access to confidential and privileged materials in the performance of their duties, external members are required to sign a non-disclosure agreement as a condition of their appointment.
6. As a condition of their appointment, external members are required to sign an ethics and conflict of interest declaration and to obtain and maintain security clearance as verified by the Senate Corporate Security Directorate, to the committee's satisfaction.

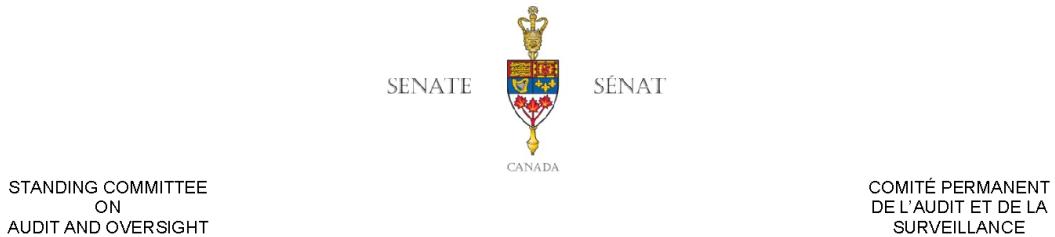
These terms and conditions are hereby acknowledged and accepted.

Name of External Member (please print):

Signature of External Member

Date

THESE TERMS AND CONDITIONS ARE SUBJECT TO THE APPROVAL OF THE SENATE



Le mardi 8 juin 2021

Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre comité, autorisé à adopter un rapport au Sénat dans lequel il propose la nomination de deux membres externes conformément à l'article 12-13(4) du Règlement, présente ici son rapport qui contient lesdites nominations.

Votre comité inclut aussi dans le présent rapport, des recommandations sur la rémunération, les dépenses admissibles et les conditions de nomination pour les membres externes.

Contexte

L'article [12-13\(4\)](#) du *Règlement du Sénat* exige que votre comité, après avoir élu son président et son vice-président, adopte un rapport au Sénat dans lequel il propose la nomination de deux membres externes pour le comité. Ce rapport doit être adopté par les sénateurs qui sont membres du comité et doit comprendre des recommandations sur la rémunération et les dépenses admissibles des membres externes. De plus, le règlement précise qu'un ancien sénateur ou un ancien député fédéral ne peut pas être nommé membre externe.

Votre comité s'est réuni pour la première fois le 25 novembre 2020, conformément à l'article 12-13(2) pour une séance d'organisation et pour élire le président du comité. Lors de cette réunion, les membres ont discuté de l'obligation d'adopter un rapport proposant les membres externes. Votre comité a noté à ce moment-là l'importance des principes d'intégrité, d'indépendance, de transparence et de responsabilisation pour remplir le mandat du comité. Après une discussion plus approfondie, votre comité a décidé d'établir un processus ouvert et transparent pour aider le comité à sélectionner les membres externes.

En conséquence, le 1er décembre 2020, votre comité a présenté son [premier rapport](#) au Sénat, recommandant, nonobstant les articles 12-6(2) et 12-13(4) du Règlement, que le comité soit autorisé à continuer de se réunir avec un quorum des trois sénateurs qui en sont membres, mais uniquement aux fins de son examen des questions relatives à la nomination de ses membres externes au Sénat et de la formulation de recommandations concernant leur rémunération et dépenses autorisées. Ce rapport a été adopté par le Sénat le 3 décembre 2020.

Processus de sélection

Votre comité a commencé son travail presque immédiatement. Nous nous sommes réunis en janvier 2021 pour décider de la manière dont nous souhaitions examiner les candidats potentiels et du type de candidat qui nous semblait convenir à ce type de travail. Nous avons également rencontré les anciens présidents et présidentes du Sous-comité sur la vérification du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'Administration (CIBA) et avec des hauts fonctionnaires de l'Administration du Sénat afin d'obtenir leur point de vue sur le type de travail que notre comité pourrait entreprendre et sur les qualités que nous pourrions donc rechercher dans

notre sélection des membres externes. Afin de s'assurer que les candidats de haut niveau soient présentés dans le cadre d'un processus juste, transparent et indépendant, le comité a déterminé qu'il serait avantageux de retenir les services d'une entreprise de recrutement de cadres pour l'aider avec cet exercice. Il a lancé un processus concurrentiel en mars 2021 pour sélectionner une entreprise possédant les titres de compétences et l'expérience nécessaires pour aider le comité dans toutes les étapes ultérieures du processus de recherche et de sélection.

Avec l'aide de la firme retenue, votre comité a tenu plusieurs séances de planification en mars et en avril pour élaborer une stratégie de recrutement et un plan de travail. Au cours de cette phase, nous avons établi un profil d'un candidat idéal et élaboré des documents d'information au sujet du Sénat et le comité à fournir aux candidats intéressés. Une partie de la stratégie de recrutement consistait à fournir la direction du comité de s'orienter sur les marchés cibles préférées pour le recrutement potentiel, comme les associations professionnelles ou les organisations ayant des postes similaires au sein de leur conseil d'administration. Un développement important a été la rédaction par le comité des termes et conditions de nomination, qui sont décrits plus en détail dans la section suivante. Ce document avait initialement le but d'aider à clarifier les attentes, les rôles et les responsabilités des candidats potentiels. En avril 2021, le comité a également communiqué avec tous les sénateurs pour obtenir leurs suggestions ou pour diriger les parties intéressées qui souhaitaient être considérées pour l'un des postes. Enfin, votre comité a établi des délais précis pour la phase de recrutement afin que les membres pourraient examiner attentivement les rapports d'évaluation des candidats et mener des entrevues, avec l'objectif ambitieux de mener à bien ce processus afin d'être en mesure de recommander au Sénat deux candidats hautement qualifiés avant la fin du mois de juin.

Dans le cadre de sa recherche, votre comité a demandé à l'entreprise de recrutement de donner la priorité aux candidats possédant les qualifications et l'expérience professionnelles suivantes :

- expertise financière, y compris une expérience en finance, en comptabilité et/ou en assurance;
- compétences en gestion des affaires assorties d'une compréhension de la gouvernance, des contrôles internes, de la gestion des risques et de la gestion de l'information;
- expérience en matière de gouvernance, acquise dans un poste de direction ou au sein d'un conseil d'administration dans les secteurs public, privé ou sans but lucratif; et
- Expérience en matière de gouvernance acquise dans un poste de direction ou au sein d'un conseil d'administration dans un environnement du gouvernement fédéral.

Votre comité a également pris en compte les candidats ayant un titre professionnel en comptabilité, en audit interne, en direction d'entreprise ou en gestion dans le secteur public, ou de l'expérience antérieure comme membre d'un comité d'audit. Par ailleurs, de l'expérience en conception et en gestion de contrôles internes a été identifiée comme étant un atout. Votre comité a également recherché des candidats potentiels possédant les compétences et attributs suivants :

- l'intégrité et l'impartialité – engagement envers la transparence et la responsabilité, tout en respectant la nature confidentielle ou délicate du travail;
- un esprit analytique – capacité d'analyser des questions complexes ou de nature délicate et de tirer des conclusions en exerçant son jugement professionnel;
- la communication – capacité de communiquer clairement et de fournir des conseils constructifs à des intervenants internes;
- la capacité d'adaptation – capacité d'appliquer son expérience professionnelle antérieure au contexte unique du Sénat;
- la gestion des relations – capacité de travailler avec divers partenaires, sénateurs, membres du personnel interne de l'Administration du Sénat, des auditeurs internes et externes et d'autres

consultants;

- la collaboration – preuve de la capacité à travailler en collaboration dans un environnement avec des sénateurs et d'autres membres externes, en contribuant à une dynamique d'équipe productive et positive; et
- la diversité et l'inclusion – un équilibre a été recherché en ce qui concerne les groupes visés par l'équité (femmes, peuples autochtones, personnes handicapées et personnes qui font partie des minorités visibles), la représentation régionale et les personnes maîtrisant les deux langues officielles.

Grâce à cette stratégie de recrutement rigoureuse, votre comité est heureux d'annoncer qu'après avoir examiné attentivement plus de 200 profils de candidats, nous avons réduit la liste à un peu plus de 20 personnes de haut niveau, hautement qualifiées, possédant les antécédents et l'expérience souhaités et correspondant aux qualifications, compétences et attributs énoncés par le comité. Après un travail de rayonnement et d'examen approfondi, votre comité a organisé quelques entrevues avec les meilleurs candidats ce printemps et a maintenant sélectionné deux personnes exceptionnelles à recommander au Sénat.

Conditions de nomination pour les membres externes du Comité permanent de l'audit et de la surveillance

Historiquement, le Parlement du Canada n'a pas nommé de non-parlementaires comme membres externes des comités parlementaires. Votre comité est le premier comité du Sénat à inclure officiellement des non-sénateurs comme des membres du comité. Cependant, le Règlement est silencieux sur la relation juridique entre les membres externes et le comité ou avec le Sénat. Il n'y a pas de définition dans le Règlement pour expliquer le rôle d'un membre externe en relation avec un comité sénatorial - ils ne sont pas des sénateurs, ni des employés ou des entrepreneurs. Après avoir examiné des exemples d'autres comités d'audit dans différentes organisations législatives et gouvernementales et dans d'autres juridictions, votre comité a choisi d'inclure dans son rapport de nomination, en plus des exigences énoncées dans le Règlement, des conditions de nomination précises pour ses membres externes. Ceci va clarifier l'étendue de leurs rôles et responsabilités en tant que membres externes de ce comité. Ces termes et conditions de nomination prendront effet à l'égard des membres externes, lors de l'adoption de ce rapport, sous réserve de la reconnaissance par les membres externes des termes et conditions, de la signature d'un accord de non-divulgation et d'une déclaration sur l'éthique et des conflits d'intérêts, et satisfaisants contrôles de sécurité. Le texte intégral de ces conditions est annexé au présent rapport, mais il peut être résumé comme suit :

MANDAT DU COMITÉ : Les membres externes participent aux travaux du comité. Ces travaux se déroulent conformément au mandat du comité selon l'article [12-7\(17\)](#).

MEMBRES EXTERNES : Le Règlement décrit la procédure de nomination des membres externes au comité, exclut la nomination des anciens parlementaires au comité et interdit aux membres externes de voter, entre autres considérations de nature procédurales. Les conditions stipulent que, pendant la durée de leur nomination, les membres externes sont soumis au *Règlement du Sénat*, et les politiques du Sénat qui peuvent raisonnablement s'appliquer (avec toutes les modifications nécessaires pour tenir compte de leur statut unique).

DURÉE DU MANDAT: Le Règlement ne parle pas de la durée du mandat des membres externes. Leur mandat prendrait donc fin au moment de la prorogation ou de la dissolution, comme c'est le cas pour tout sénateur nommé à un comité, en l'absence d'une disposition législative permettant de prolonger leur mandat (comme c'est le cas pour CIBA). Les sénateurs restent sénateurs pendant une prorogation ou une dissolution.

Votre comité propose que les membres externes servent à titre amovible. Le comité reconnaît qu'une prorogation ou une dissolution mettrait fin à l'ensemble des membres du comité permanent. Afin de favoriser une certaine continuité de sa composition externe, nous recommandons néanmoins que les mandats de chaque membre externe soient initialement, en principe, d'une durée de quatre (4) ans pour un membre externe et de cinq (5) ans pour l'autre membre, afin qu'ils n'expirent pas en même temps. Par la suite, votre comité recommande que les mandats des membres externes ne dépassent pas cinq (5) ans et que les membres externes soient limités à un maximum de deux (2) mandats. Votre comité reconnaît que ces mandats peuvent être interrompus par une prorogation ou une dissolution, de sorte que l'adoption de ces mandats ne soit pas censée être contraignante pour le Sénat dans une session future. Toutefois, votre comité considère qu'une certaine stabilité, continuité et chevauchement dans la durée des mandats des membres externes est souhaitable. Votre comité espère donc que ces recommandations menant à une durée spécifique pour chaque mandat - bien que non contraignante pour le Sénat dans une nouvelle session - encouragera les futurs comités à prendre en considération la durée du mandat d'un membre externe lorsqu'ils recommanderont la nomination de membres au comité lors d'une nouvelle session parlementaire.

Une autre raison importante pour cette recommandation est liée à l'une des principales recommandations du [21e rapport](#) de CIBA en 2017 et du [10e rapport](#) du Comité permanent du règlement, de la procédure et des droits du Parlement en 2018, qui ont tous deux reconnu la nécessité de trouver une manière de veiller à ce que le travail d'un comité d'audit et de surveillance soit autorisé à se poursuivre pendant une période intersessionnelle. Votre comité a proposé un moyen pour que cela se produise dans son 4e rapport. Sous réserve de l'adoption de ce rapport par le Sénat, si le travail de ce comité devait être entrepris par une autorité intersessionnelle composée des membres de ce comité à la fin de la session, ces conditions de nomination ces conditions de nomination guideront la relation continue des membres externes avec le Sénat.

RÉMUNÉRATION ET DÉPENSES AUTORISÉES : Votre comité a examiné des modèles de rémunération des membres d'une variété de comités d'audit aux niveaux fédéral et provincial, ainsi que dans plusieurs juridictions internationales. Nous avons constaté que la plupart des postes similaires à ceux d'un membre au sein d'un conseil d'administration sont rémunérés au moyen d'une provision annuelle, d'un taux journalier ou d'une combinaison des deux. À titre d'exemple, les membres externes des Comités d'audit de la Chambre des lords et de la Chambre des communes touchent 9 000 £ (ou environ 15 000 \$ CAD) chacun par année et peuvent se faire rembourser leurs frais raisonnables encourus leur sont remboursés, sous réserve des modalités convenues à l'avance. Après avoir examiné une variété de modèles de rémunération dans d'autres organisations et juridictions, votre comité a choisi un modèle hybride pour les membres externes du comité, un modèle qui les rémunère avec un montant annuel fixe, une indemnité journalière pour les réunions auxquelles ils assisteront et le remboursement de leurs frais de déplacement, s'ils doivent voyager pour assister à des réunions. Votre comité a fixé des montants qui reflètent le niveau du poste ainsi que les qualifications et l'engagement requis de ses membres externes. Après avoir examiné ces exemples et d'autres, votre comité fait maintenant les recommandations suivantes concernant la rémunération et les dépenses autorisées pour les membres externes du comité, conformément à l'article 12-13(4) du Règlement :

1. Chaque membre externe recevra 15 000 \$ par année.
2. En outre, chaque membre externe recevra la somme de 1 000 \$ par réunion à laquelle il participe pendant la durée de son mandat.
3. La rémunération qui sera versée à chaque membre ne devra pas dépasser 60 000 \$ par année.

4. En plus, chaque membre externe a droit au remboursement de ses frais de déplacement pour participer à des réunions, sous réserve des lignes directrices établies par le Sénat du Canada.

Votre comité inclut également dans les conditions de nomination une disposition visant à ce que le Sénat équipe chaque membre externe avec les appareils nécessaires pour lui permettre de participer pleinement aux réunions du comité et aux autres activités liées au travail du comité (par exemple un ordinateur, appareil mobile, logiciels et applications, casque d'écoute, etc.), ainsi que l'accès nécessaire au réseau du Sénat.

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES EXTERNES : Compte tenu du mandat et de la nature des travaux attendus, votre comité estime les membres externes doivent se comporter de manière éthique, éviter les conflits d'intérêts et doivent organiser leurs affaires privées de manière à prévenir les conflits d'intérêts raisonnablement prévisibles, réels ou apparents. Ceci est similaire à ce que l'on attend des sénateurs et des employés ou entrepreneurs au service du Sénat. Votre comité a donc inclus plusieurs dispositions dans les conditions de nomination concernant la conduite des membres externes, qu'ils doivent reconnaître par écrit, et comprend en outre une obligation d'obtenir et de maintenir l'autorisation de sécurité requise et la signature d'un accord de non-divulgation et une déclaration sur l'éthique et des conflits d'intérêts comme condition de leur nomination.

La nomination des membres externes:

Conformément à l'article 12-13(4) du Règlement et de l'ordre de renvoi du 3 décembre 2020 à propos de la nomination des membres externes, votre comité à l'honneur de recommander les membres externes suivants au Comité permanent de l'audit et de la surveillance :

1. **Robert Plamondon**, pour servir à titre amovible, pour une période ne dépassant pas quatre (4) ans, sous réserve des conditions de nomination.
2. **Hélène F. Fortin**, pour servir à titre amovible, pour une période ne dépassant pas cinq (5) ans, sous réserve des conditions de nomination.

En outre, votre comité confirme que, après avoir complété un processus de sélection rigoureux tel que décrit dans le présent rapport, les trois sénateurs qui sont présentement membres du comité ont approuvé les nominations susmentionnées, que nous recommandons maintenant au Sénat.

Une copie des conditions de nomination est annexée au présent rapport et prendra effet à l'égard des nominés au moment de l'adoption du présent rapport par le Sénat.

Respectueusement soumis,

Le président du comité,

David M. Wells

Chair of the Committee

ANNEXE

Conditions de nomination pour les membres externes du Comité permanent de l'audit et de la surveillance (résumé)

MANDAT DU COMITÉ

1. Superviser les audits internes et externes du Sénat.
2. Faire rapport au Sénat concernant les audits internes et externes.
3. Examiner les plans d'action de l'Administration du Sénat.
4. Examiner les rapports financiers trimestriels ainsi que les états financiers vérifiés du Sénat.
5. Examiner et faire rapport au Sénat avec des observations et des recommandations.

MEMBRES EXTERNES

1. Le comité doit nommer deux personnes à titre de membres externes au moyen d'un rapport présenté au Sénat.
2. Les anciens sénateurs et les anciens députés de la Chambre des communes ne sont pas admissibles à être nommés à titre de membres externes.
3. Pendant la durée de leur nomination, les deux membres externes sont assujettis au *Règlement du Sénat* et les politiques du Sénat qui peuvent raisonnablement s'appliquer, avec toutes les modifications nécessaires pour tenir compte de leur statut unique.
4. Les membres externes peuvent participer à toutes les délibérations du comité, mais sans droit de vote.

DURÉE DU MANDAT

1. La nomination par le Sénat des membres externes est à titre amovible.
2. La nomination des membres externes entre en vigueur au moment de l'adoption du rapport de nomination par le Sénat, sous réserve de la reconnaissance de ces conditions de nomination.
3. Afin que les mandats n'expirent pas au même moment, un membre externe devrait être nommé pour une période ne dépassant pas quatre (4) ans. L'autre devrait être nommé pour une période ne dépassant pas cinq (5) ans. Par la suite, le mandat des membres externes ne devra pas dépasser cinq (5) ans.
4. Les membres externes devront être limités à un maximum de deux (2) mandats.

RÉMUNÉRATION ET DÉPENSES ADMISSIBLES

2. Le rapport de nomination doit comprendre des recommandations pour la rémunération et les dépenses admissibles des membres externes.
3. Chaque membre recevra 15 000 \$ par année.
4. En outre, chaque membre recevra la somme de 1 000 \$ par réunion à laquelle il participe pendant la durée de son mandat.
5. La rémunération qui sera versée à chaque membre ne devra pas dépasser 60 000 \$ par année.
6. De plus, chaque membre externe a droit au remboursement pour leurs frais de déplacement pour participer à des réunions, sous réserve des lignes directrices établies par le Sénat du Canada.

7. Le Sénat du Canada fournira à chaque membre externe l'équipement et les appareils électroniques et numériques dont il aura besoin pour participer pleinement aux réunions du comité et à d'autres activités afférentes à ses travaux.
8. Le Sénat du Canada fournira à chaque membre externe l'accès au réseau du Sénat, sous réserve des politiques et des lignes directrices à l'intention de tous les utilisateurs du réseau du Sénat.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES EXTERNES

1. Les membres externes sont tenus de se comporter de manière éthique, d'éviter les conflits d'intérêts et de prendre des mesures voulues en ce qui concerne leurs affaires personnelles pour éviter les conflits d'intérêts réels ou apparents raisonnablement prévisibles.
2. Les membres externes ne doivent pas agir de façon à favoriser leurs intérêts personnels ou à influencer une décision afin de promouvoir leurs intérêts ou ceux d'une autre personne ni tenter de profiter de leur position pour le faire.
3. Les membres externes doivent s'abstenir de tout acte qui pourrait porter atteinte à leur position ou à l'institution du Sénat.
4. Les membres externes doivent, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et de leurs activités, agir avec honnêteté, et dans un esprit d'intégrité, d'indépendance, de transparence et de responsabilisation.
5. Puisque les membres externes auront un accès étendu à des documents confidentiels et privilégiés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les membres externes sont tenus de signer un accord de non-divulgation comme condition de leur nomination.
6. Comme condition de leur nomination, les membres externes sont également tenus de signer une déclaration sur l'éthique et des conflits d'intérêts et d'obtenir et de conserver l'autorisation de sécurité requise, telle que vérifiée par la Direction de la sécurité ministérielle du Sénat à la satisfaction du comité.

Ces termes et conditions sont reconnus et acceptés par la présente.

Nom du membre externe (lettres moulées svp) :

Signature du membre externe

Date

Les présentes conditions de nomination sont sous réserve de leur approbation par le Sénat.